Protocole constitution dossier portail famille

Connectez-vous sur le site :

https://sidscavar.portail-familles.app/

Cliquez sur « Créer mon compte » pour une première utilisation :



Saisissez une adresse mail et un mot de passe :



Complétez les renseignements sur votre foyer avec en premier la personne qui crée le dossier :



Précisez les informations personnelles de la personne qui crée le dossier :



Renseignez votre profession :



Pour valider votre première partie de dossier vous devez accepter puis valider :



Vous pouvez à présent ajouter le deuxième responsable du foyer :



Compléter les informations concernant le 2ième responsable :



Précisez les informations personnelles du 2ième responsable :



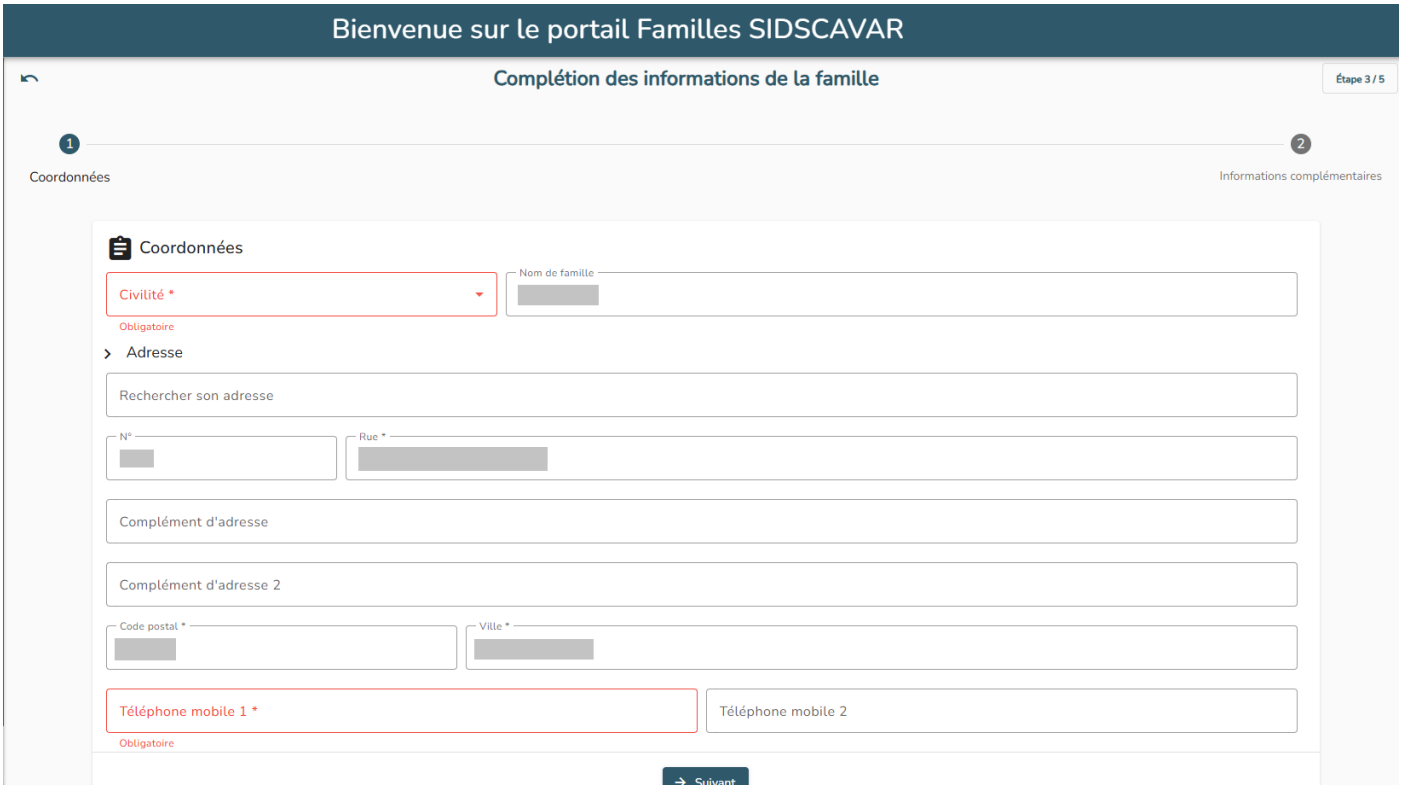
Précisez la situation professionnelle du 2ième responsable :



Pour finir la saisie des responsables légaux vous devez « accepter » et « valider » :



A ce niveau les renseignements sont sur le foyer. Vous devez préciser la « civilité » en mettant « M ou Mme » ou autre. Des renseignements sont pré-saisis, il vous reste à mettre les numéros de téléphone mobile :



Précisez la personne allocataire de la CAF avec le numéro allocataire :



Puis répondez à la question concernant l'accès à vos ressources et si vous avez un enfant bénéficiaire de l'AEEH de la CAF :



A ce niveau vous aurez une question, courant novembre, « souhaitez-vous faire une demande de pré-inscription en crèche ? » (uniquement les familles qui ont un enfant à naître ou pour une première pré-inscription) :

- si « oui » vous entrez dans le formulaire de pré-inscription en crèche. Pour les familles qui ont déjà un enfant en crèche depuis la rentrée 2026, la question vous est posée par la suite des étapes (vous devez répondre « non » à cette question) ;
- si « non » vous arrivez sur cet écran pour l'Enfance Jeunesse :



Cliquez sur « ajouter un enfant » :



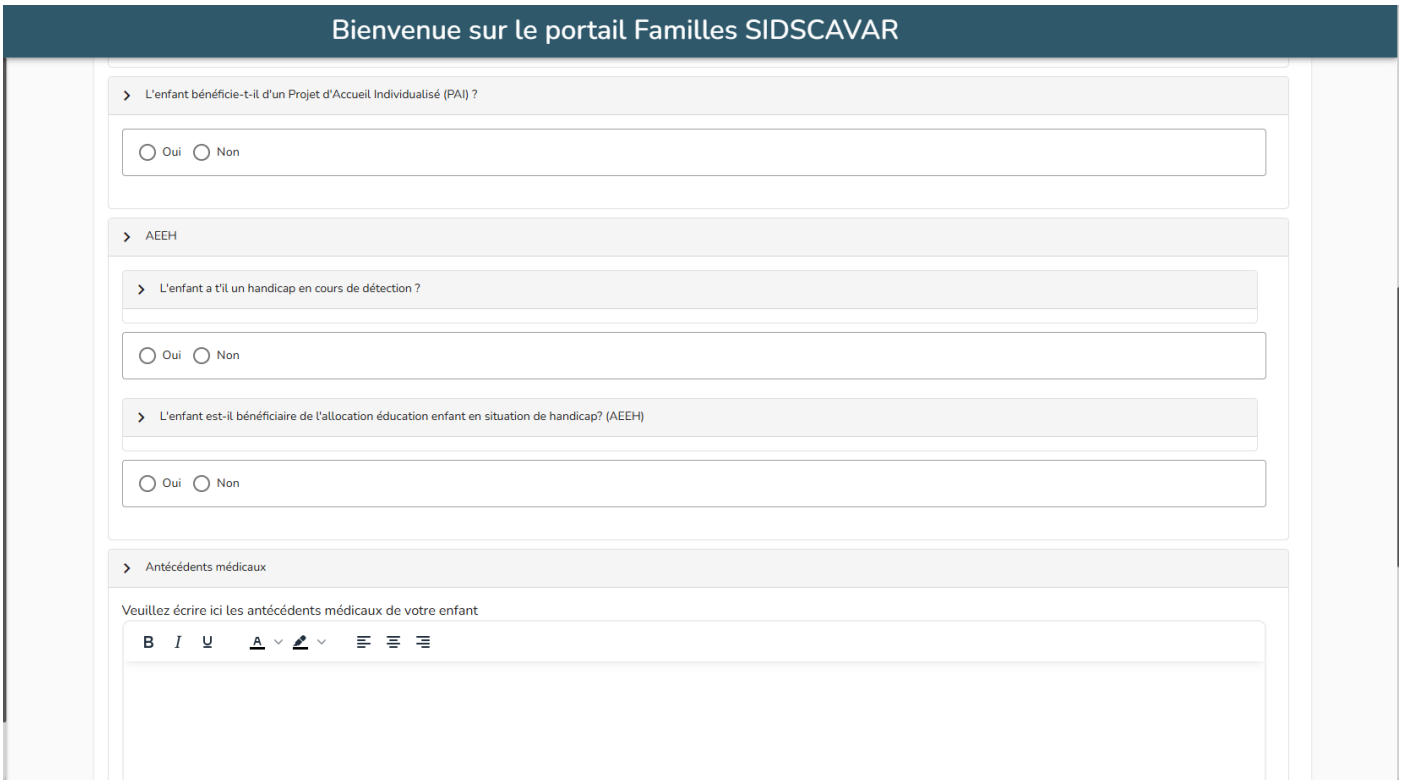
Précisez les informations le concernant :



Renseignez les diverses allergies :



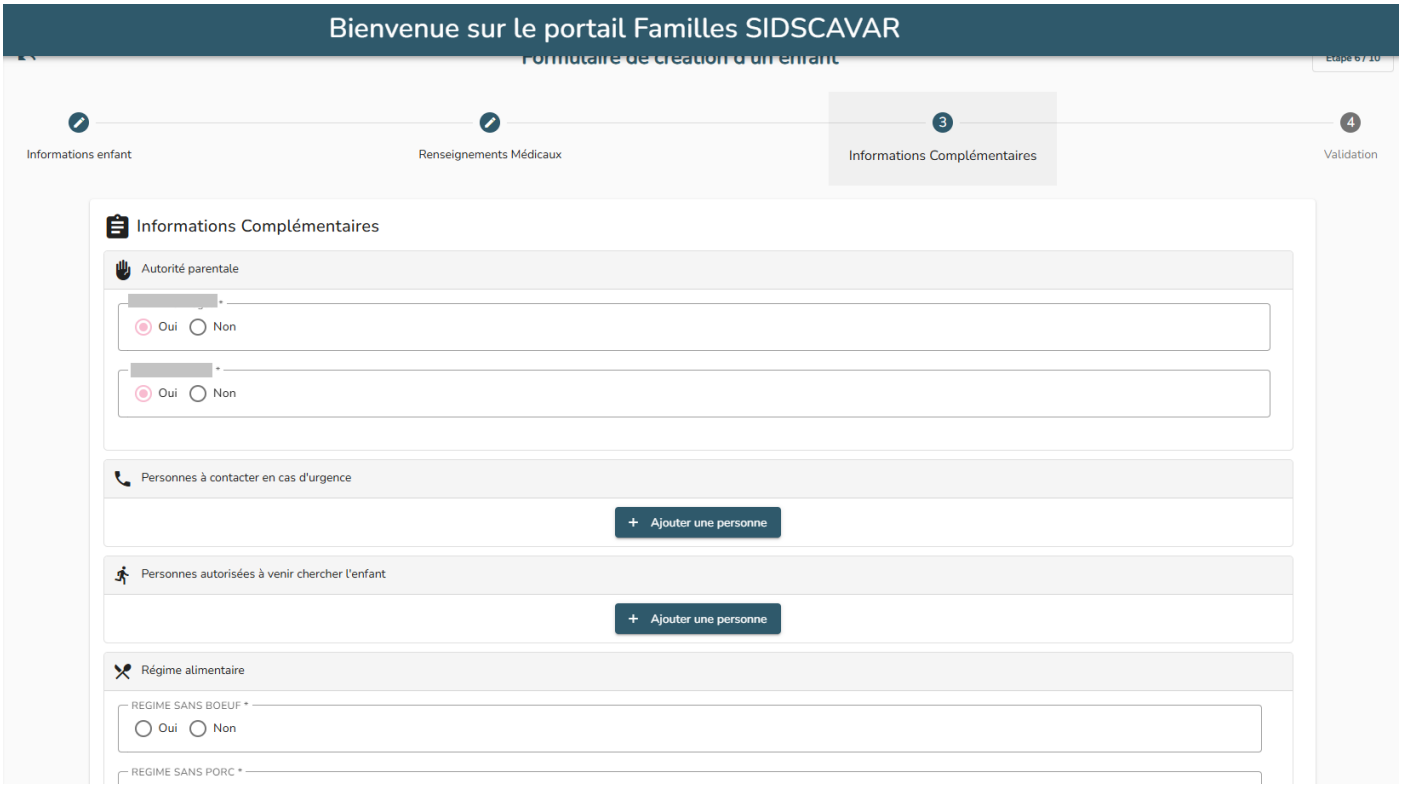
Précisez le PAI, si l'enfant est en situation de handicap ou les antécédents médicaux :



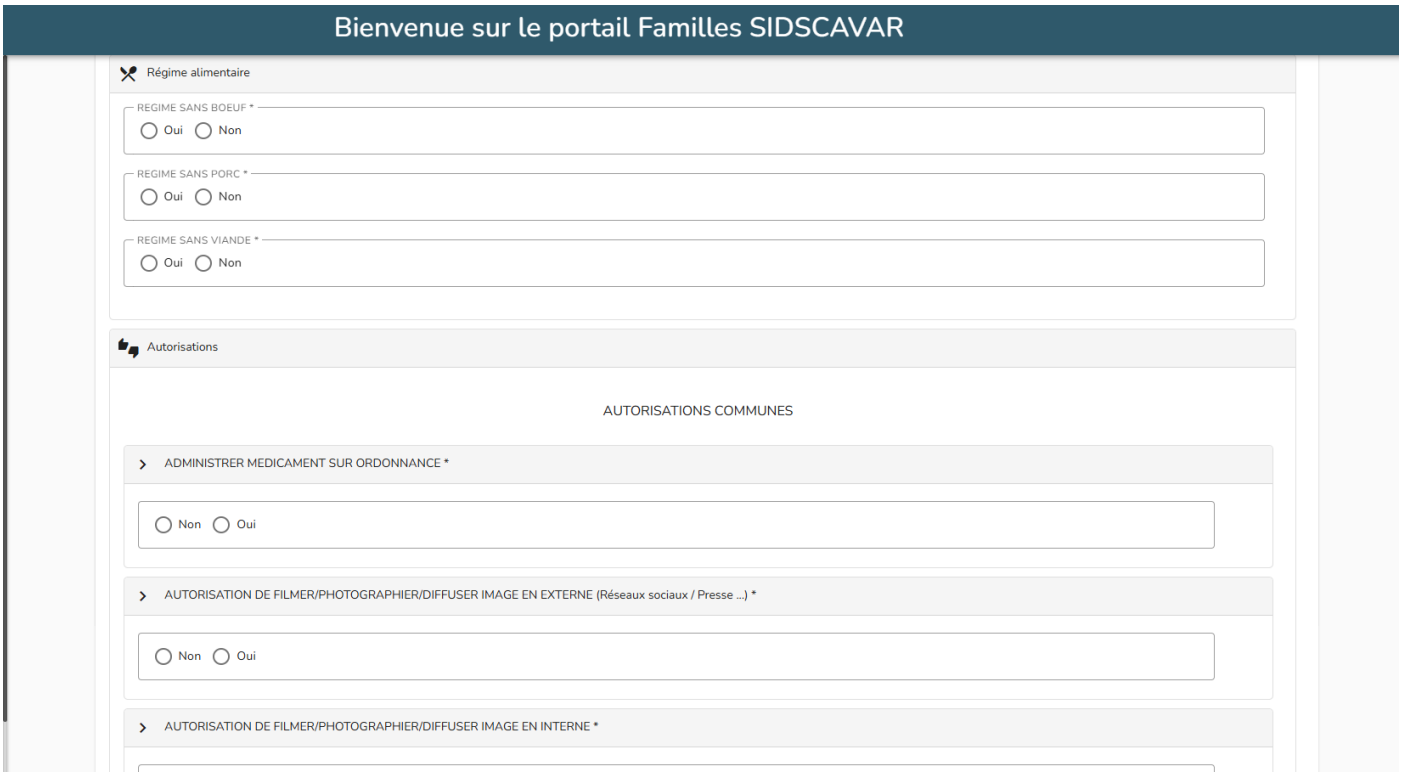
Renseignez le médecin traitant de votre enfant en cliquant sur « ajouter un médecin » :



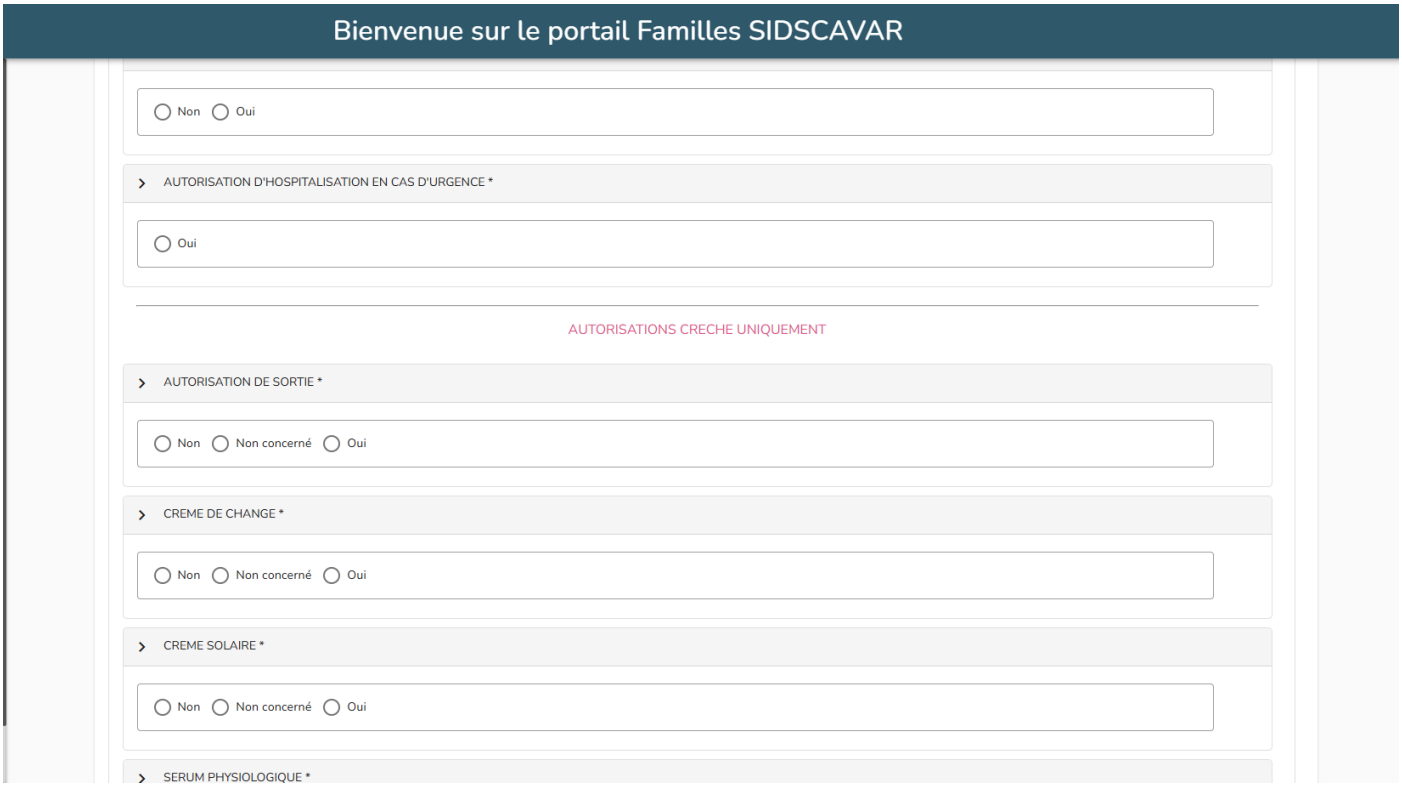
Renseignez qui a l'autorité parentale, les personnes à contacter et autorisées à venir chercher votre enfant :



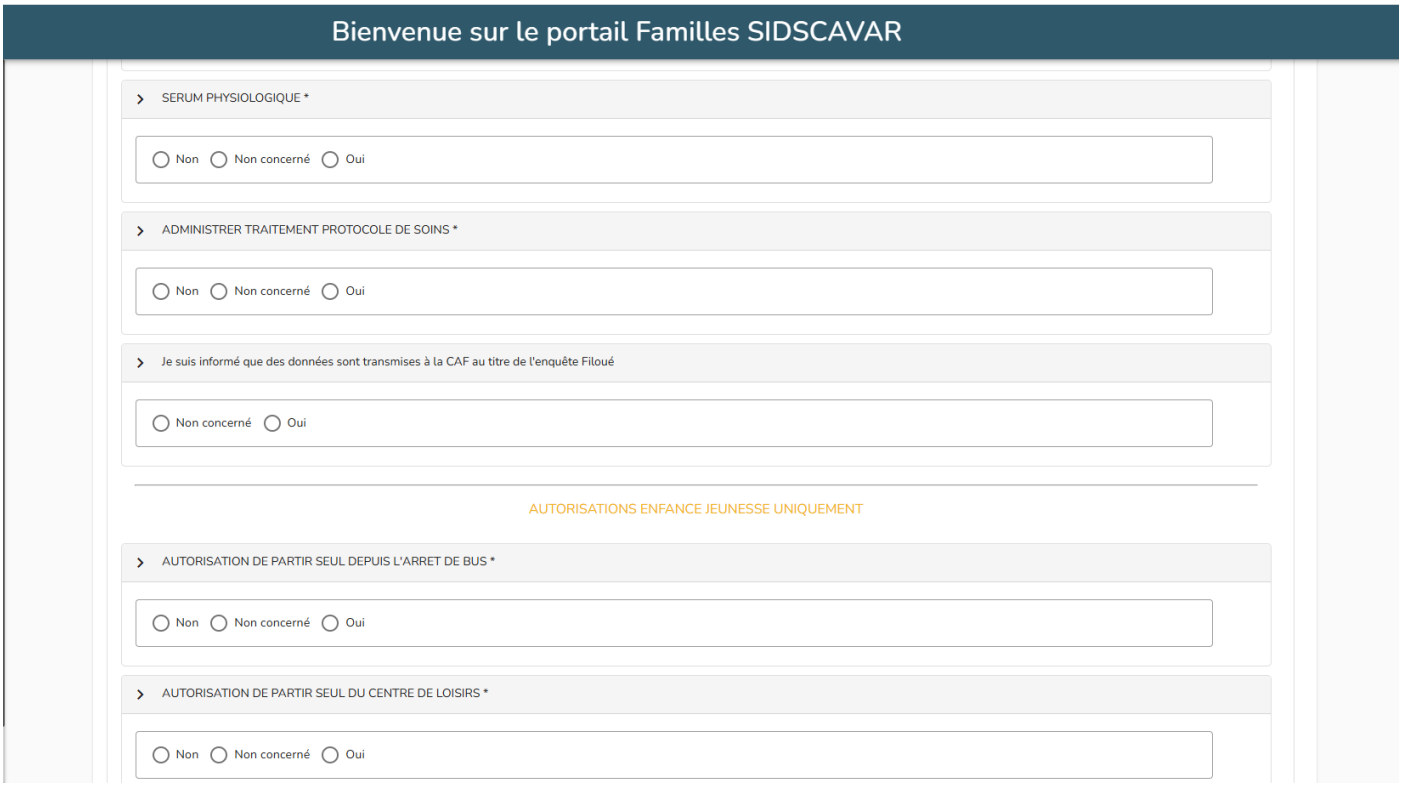
Répondez aux questions concernant le régime alimentaire et répondez aux diverses questions :



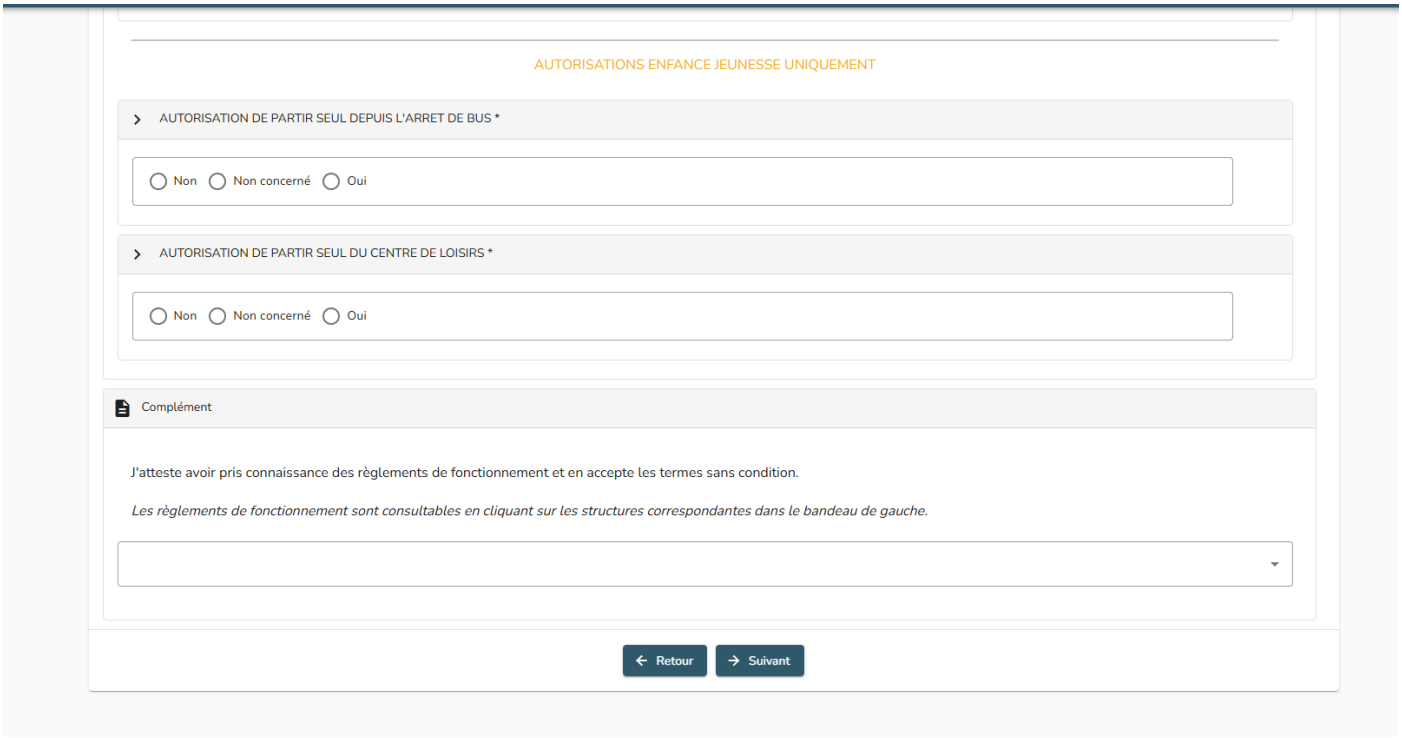
Si votre enfant fréquente que les activités de l'Enfance Jeunesse, vous devrez préciser « non concerné » aux questions sur les « autorisations crèche uniquement » :



Puis complétez les autorisations liées à l'Enfance Jeunesse :



Complétez la partie règlement de fonctionnement :



Pour finaliser les informations générales de votre enfant, vous devez « accepter » puis « valider » :



Complétez la partie scolaire pour le périscolaire (ATTENTION : si votre enfant est dans une école privée ou si nous ne gérons pas le périscolaire de l'école concernée (Villeneuve et Les Angles), merci de compléter en mettant « extérieur » dans « Secteur scolaire ») :



Vous devez cliquer sur la petite maison devant « inscription portail familles » :



Puis cliquez sur « inscription portail familles » et « valider » :



L'inscription de votre premier enfant est finie.

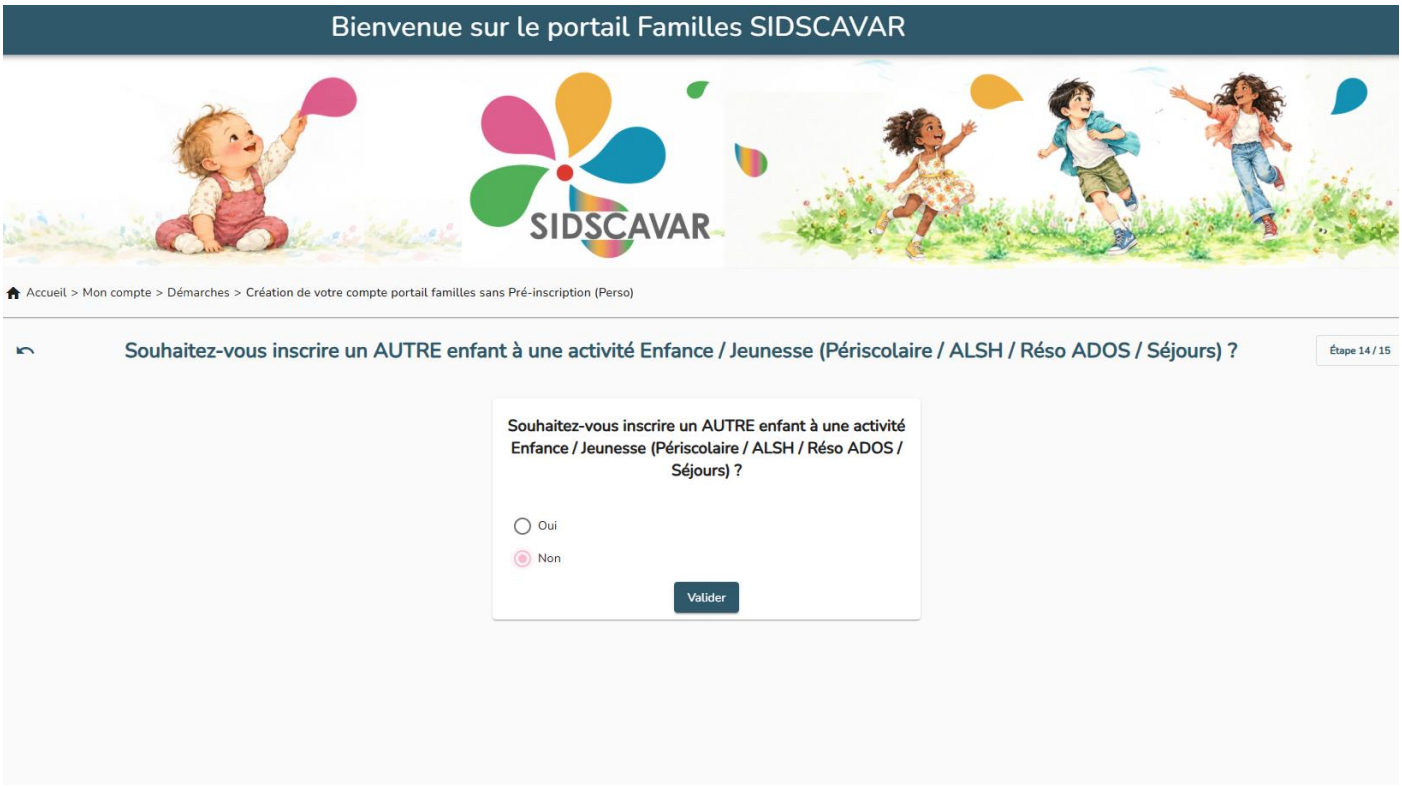
Si vous souhaitez ajouter un deuxième enfant pour de l'Enfance Jeunesse alors cliquez sur « oui » et « valider » :



Complétez tous les renseignements comme pour le premier enfant avec la partie scolaire pour le périscolaire.

Une fois votre 2ième enfant saisi, vous pouvez recommencer pour le 3ième et ainsi de suite.

Si vous avez saisi tous vos enfants, répondez « non » à la question suivante :



A ce niveau vous pouvez saisir les informations sur votre enfant s'il est déjà accueilli en crèche depuis la rentrée de 2026 :



Renseignez tous les éléments concernant votre enfant déjà accueilli en crèche.

Vous avez fini de saisir vos enfants, vous pouvez maintenant ajouter les documents à votre dossier.

La fiche sanitaire est disponible sur le site général du SIDSCAVAR (https://sidscavar.fr/wp-content/uploads/2023/07/fiche-sanitaire-de-liaison-2.pdf).

N'oubliez pas de valider le lien envoyé sur votre boîte mail pour confirmer la création.

Les documents ne doivent pas dépasser une certaine taille. Si un de vos documents est trop volumineux des logiciels gratuits, sur internet, vous permettent de les compresser.

Attention tous les documents ne sont pas obligatoires. Dessous chaque nom de document vous avez dans des petites cases colorées les secteurs concernés par la pièce. (Par exemple le livret de famille ne concerne que la crèche).



Une fois tout ceci complété, le Service Relations aux Familles (SRF) traitera votre demande. Il y a un délai de traitement.

Merci de mettre toutes les pièces en même temps afin de faciliter le traitement par le SRF.

Le SRF vous préviendra par mail que votre dossier est traité et débloqué, sinon il vous préviendra si des documents ne sont pas validés et lesquels. Il faudra alors les remettre dans votre espace.